

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 2 mars 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4224-020309 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

. Rapport budgétaire février 2009

4225-020309 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4226-020309 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900287 à 900367	103 644.82 \$
Numéros 900368 à 900393	43 369.79 \$
Journal annulation CP900255	-1 842,10 \$

4227-020309 **EMBAUCHE PERSONNEL SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement :

- a) de procéder à l'embauche du personnel nécessaire au bon fonctionnement des activités pour la semaine de la relâche;
- b) d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacun pour l'année 2008 :

Sophie Lavoie (Responsable)	11,00 \$5 jours
Émilie Langevin	9,25 \$5 jours
Corinne Gravel	9,25 \$5 jours
Laurence Dupont-Vézina	8,75 \$5 jours
Bianca Cauchon	8,75 \$5 jours
Simon Longchamp (temps partiel)	8,50 \$
Patrick Saillant Chauffeur	14,75 \$5 jours

4228-020309 **POLITIQUE SALARIALE – SEMAINE DE RELÂCHE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter la politique salariale suivante pour le poste de responsable de la semaine de relâche :

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
Responsable – Relâche	SM + 2,25\$	SM + 2,50\$	SM + 2,75\$	SM + 3,00\$

4229-020309 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard, maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2009.

4230-020309 **ARC-EN-SONS – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de commanditer une chanson au montant de 100,00 \$ à titre d'appui financier : Les deux (2) chansons retenues sont : 1er choix : Si Dieu existe, 2e choix : La Quête.

4231-020309 **FESTIVAL DES POMPIERS – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de souscrire à l'impression du logo sur un chandail à l'effigie du festival au montant de 225,00 \$.

4232-020309 **DIRECTIVES DE CHANGEMENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter les directives de changements suivantes :

Directive C-15 :	15 247,83 \$
Directive C-16 :	5 431,56 \$
Directive E-6 :	4 805,36 \$
Directive H-4 :	23 550,00 \$

4233-020309 **SERVITUDE BELL – HYDRO LOT 365-P**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires relativement à la servitude Bell – Hydro sur le lot 365-P dans le secteur du Domaine de la Croix.

4234-020309 **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2009-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'approuver le Règlement d'emprunt No 2009-01 de la Régie Intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré pourvoyant à faire un emprunt par billets de 188 000 \$ et à autoriser la réfection complète de la partie nord-ouest du stationnement de l'aréna. Ledit règlement étant déposé sous la cote 020309-01.

4235-020309 **DEMANDE DE SUBVENTION AU « PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) »**

CONSIDÉRANT que la ville doit désaffecter une conduite d'égout sanitaire rendue désuète laquelle a été identifiée comme étant à remplacer dans le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que de nouvelles conduites d'égout sanitaire et pluvial seront nécessaires pour remplacer la conduite existante à désaffecter;

CONSIDÉRANT que le promoteur « Domaine de l'Avalanche » projette d'effectuer des travaux pour un futur développement dans ce secteur et qu'il a été convenu d'installer les nouvelles conduites dans l'emprise de la nouvelle rue projetée;

CONSIDÉRANT que le programme PIQM, est disponible pour réaliser ce projet et que la ville désire obtenir une aide financière dans le cadre de ce dit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

QUE la Ville s'inscrive au programme « Infrastructure Québec-Municipalités »;

QUE Roche Ltée, groupe conseil et/ou M. Roch Lemieux, directeur général soit mandaté à cet égard pour préparer la demande d'aide financière

QUE la Ville de Beaupré confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation du projet soumis, si le projet se réalise dans le cadre du programme PIQM.

4236-020309 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – PROJET DE LOTISSEMENT PHASE II**

ATTENDU que les promoteurs, MM. Christian Boily et Patrick Jacques, ont déposé un plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Benoit Émond, minute 29624, version 12 en date du 8 décembre 2008;

ATTENDU que ce plan projet de lotissement comprenait deux phases, dont la première phase a fait l'objet de la recommandation 09-01 et que l'acceptation de la phase II était conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour autoriser dans la zone 37-H l'usage « Habitation unifamiliale jumelée »;

ATTENDU le règlement numéro 1096 ayant pour objet d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées dans la zone 37-H a été adopté par le conseil municipal à la séance du 16 février dernier et que ce règlement devrait être en vigueur à la mi-mars suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de la Côte-de-Beaupré ;

ATTENDU que le certificat de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré n'est qu'une formalité étant donné que nous n'avons pas reçu d'avis préliminaire contraire;

ATTENDU que ce plan projet de lotissement de la phase II comprend une rue et la création de 16 terrains pour la construction d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU que ce plan projet de lotissement est conforme aux normes de lotissement prévues au Règlement de lotissement numéro 968;

ATTENDU qu'il y a pour chacun des terrains projetés une surface suffisante dont la pente est inférieure à 30% pour les fins de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le plan projet de lotissement de la phase II préparé par Benoit Émond, arpenteur-géomètre, minute 29624, version 12 en date du 8 décembre 2008, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4237-020309 **CONSTRUCTION CANADIENNE – DEMANDE POUR UNE ENSEIGNE**

ATTENDU que suite aux discussions tenues lors de la séance du 13 janvier dernier concernant l'installation d'une enseigne indiquant le développement domiciliaire « Les Villas Mont Ste-Anne » dans l'emprise des boulevards du Beau-Pré et Bélanger, Construction Canadienne a déposé un plan d'aménagement ainsi qu'une esquisse de ladite enseigne ;

ATTENDU que l'enseigne serait installée à plus de 15 mètres de la chaussée du boulevard Bélanger;

ATTENDU que le MTQ accepte la proposition en autant qu'elle soit reculée afin de ne pas nuire à la visibilité;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que ce projet est acceptable en autant que l'enseigne soit déplacée vers le sud ouest pour qu'elle soit le plus près de la ligne de

propriété et qu'elle ne nuise pas à la visibilité à l'intersection des boulevards du Beau-Pré et Bélanger;

ATTENDU qu'une permission pour installer l'enseigne dans l'emprise du boulevard Bélanger s'inscrit dans la continuité des permissions accordées à Habitations Boivin qui a obtenu l'autorisation de la Ville d'installer des enseignes d'identification de ses développements dans les emprises des rues de la ville, soit dans les rues de la Falaise et de la Crête.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver la demande, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et que l'enseigne soit déplacée vers le sud-ouest afin qu'elle ne nuise pas à la visibilité des véhicules à l'intersection des boulevards du Beau-Pré et Bélanger.

4238-020309 **CONSTRUCTION CANADIENNE – AMÉNAGEMENT D'UN TALUS**

ATTENDU que Construction Canadienne réitère sa demande pour que la ville entretienne le talus qu'il désire aménager dans l'emprise de la route 360 dans le cadre du projet de développement domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne ;

ATTENDU que dans un courriel envoyé par M. Marc Perron, le MTQ accepterait qu'une partie du mur soit situé dans l'emprise de la route 360 à condition que la ville de Beaugrand fasse l'entretien de la pelouse et des végétaux;

ATTENDU que la Ville de Beaugrand n'entretient aucune emprise adjacente aux terrains privés, alors que chacun des propriétaires a l'obligation d'entretenir l'emprise;

ATTENDU que d'autres propriétaires tels Les Jardins des Neiges, le Marché Mont Ste-Anne et Habitations Boivin pourraient revendiquer la même permission;

ATTENDU que les membres du comité sont d'avis que le demandeur peut aménager le terrain en y plantant des arbres et des graminées qui ne demandent aucun entretien et qui peuvent être laissés à l'état naturel;

Que tout en étant très favorable au projet d'aménagement proposé, les membres recommandent un aménagement paysager comprenant la plantation d'arbres et de graminées qui ne demandent aucun entretien et qui peuvent être laissés à l'état naturel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rejeter la demande, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4239-020309 **PROJET DE SUBDIVISION – LOT 1-17**

ATTENDU que les propriétaires d'un terrain vacant connu comme étant le lot 1-17, ayant une largeur en front de la rue des Outardes de

35,05 mètres, désirent le subdiviser en 2, pour créer 2 terrains, pour la construction de 2 résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU que la largeur proposée pour chacun des terrains serait de 17,53 mètres avec une superficie d'environ 653m² (7029 pi.²);

ATTENDU qu'en vertu du règlement de lotissement, la largeur minimale d'un terrain pour un bâtiment isolé est de 23 mètres et une superficie minimale de 621 m² (6684 pi.²);

ATTENDU que l'analyse des largeurs des terrains pour la construction de bâtiment isolé dans ce secteur démontre une largeur minimale supérieure à 23 mètres, soit une moyenne approximative de 29 mètres et une superficie moyenne d'environ 1105m² (11 883 pi.²);

ATTENDU que le règlement de lotissement prévoit une règle d'assouplissement dans les cas où il y a une voie de circulation courbe ce qui n'est pas le cas dans la présente demande;

ATTENDU que les requérants proposent une diminution de la largeur du lot de l'ordre de 23% alors que le règlement de lotissement ne prévoit aucune réduction dans le cas où le terrain situé en front d'une voie de circulation a un rayon de courbe supérieure à 75.1 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rejeter la demande de subdivision projetée, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1106

(Plan d'urbanisme)

Reporté

4240-020309 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1107**

(Permis et certificats – coupe d'arbres)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement No 1107 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 956 pour :

- exiger le dépôt d'une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier lors d'une demande de permis de lotissement pour tout projet majeur;
- exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la coupe d'arbre. »

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1108

(Règlement de zonage)

Reporté

4241-020309 **DOMAINE DE L'AVALANCHE – ÉCHANGE DE TERRAINS PHASE I**

ATTENDU que la Ville de Beaupré est propriétaire de l'ancien chemin montré à l'originnaire relativement au projet domiciliaire « Domaine de l'Avalanche »;

ATTENDU la résolution #4213-160209 décrétant la fermeture et l'abolition de cet ancien chemin montré à l'originnaire tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur géomètre Benoit, Émond, en date du 11 février 2009, sous la minute 32390;

ATTENDU qu'il a été convenu d'échanger les parcelles de terrains identifiées sur le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur géomètre Benoit, Émond, version 12, en date du 8 décembre 2008, sous la minute 29 624 et tel que précisé dans l'entente relative aux travaux municipaux intervenue le 27 janvier 2009;

ATTENDU que pour les fins du cadastre, il y a lieu de procéder aux échanges de terrains suivant les descriptions techniques préparées par l'arpenteur géomètre Benoit Émond, en date du 20 février 2009, sous la minute 32445 et celle datée du 25 février 2009 sous la minute 32474 afin que le plan cadastral puisse être enregistré au Bureau de la publicité des droits;

ATTENDU que suite au dépôt du cadastre et aux travaux de construction des rues projetées, les promoteurs rétrocéderont à la Ville les rues projetées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à l'échange de terrain.

4242-020309 **PROTOCOLE D'ENTENTE TRAVAUX MUNICIPAUX- DOMAINE DE L'AVALANCHE - PHASE II**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec la compagnie « Caicos Corporation 6395473 Canada Ltée » dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche Phase II ».

4243-020309 **BPR – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE : AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES D'INGÉNIERIE (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1064)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des frais d'ingénierie au montant de 11 498,47 \$ incluant les taxes (facture #13024799), dans le cadre de la mise aux normes de l'eau potable. Ces frais seront financés à même le règlement d'emprunt 1064.

4244-020309 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1104**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1104 intitulé « : *Règlement décrétant des travaux municipaux pour l'installation de lampes de rues et pavage de rues comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 676 000 \$, remboursable en (10) ans.* »

4245-020309 **BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'ajouter des heures d'ouverture à la bibliothèque soit le lundi de 18 h 30 à 20 h 30 et le mardi de 13 h à 15 h.

4246-020309 **TARIFICATION SERVICE DE GARDE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de fixer le coût du service de garde à 50,00 \$ par semaine pour les enfants de Beaupré et à 70 \$ par semaine pour les non-résidents et ce, afin de faciliter l'administration.

4247-020309 **TARIFICATION CAMP ADOS POUR LES NON-RÉSIDENTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de fixer à 800,00 \$ l'inscription au camp ados pour les non-résidents.

4248-020309 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Beaupré, un protocole d'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec, pour que soient dispensés les programmes de formation.

4249-020309 **SERVICE DE DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser que l'équipe de désincarcération soit composée dorénavant de 5 personnes au lieu de 4 personnes.

4250-020309 **AFFICHAGE FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3**

Il est proposé par Monsieur le maire Henri Cloutier et résolu unanimement d'autoriser l'affichage temporaire de deux (2) pancartes annonçant le projet domiciliaire « Le Faubourg de la Crête Phase III » jusqu'au 31 octobre 2009.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

4251-020309 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 42.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe